

LE LOGEMENT

pour les seniors

Quel logement pour rester
dans mon village?

Introduction	3
1. Que pouvez-vous mettre en place dans votre logement actuel?	5
Je suis locataire	
1.1. La colocation	5
Je suis propriétaire	
1.2. La location d'une partie de la maison dont je suis propriétaire à un autre senior	5
1.3. L'habitat kangourou	5
1.4. L'habitat intergénérationnel avec un étudiant	6
1.5. Créer un deuxième logement dans votre maison	7
1.6. Créer un logement dans votre jardin	7
Ma mobilité se réduit, comment adapter mon logement?	8
1.7. Vous souhaitez rester chez vous et avez besoin de soutien	8
1.8. Quelles solutions de mobilité si vous n'êtes plus autonome?	8
1.9. Vous souhaitez rester chez vous en adaptant votre logement	8
Qu'est-ce qu'un logement adaptable?	8
2. Vivre ailleurs, que mettre en place avec d'autres personnes ou avec le soutien des services publics?	10
2.1. L'habitat groupé participatif ou solidaire	10
3. Des logements sont créés par les communes ou les sociétés de logement public	12
3.1. Le logement public	12
4. Des projets à créer dans nos villages!	12
4.1. Des projets de logements intergénérationnels ou de quartiers partagés	12
4.2. L'habitat groupé pour Aînés	12
5. Comment pouvez-vous faire?	12
6. Qui peut vous aider pour la mise en place de ces projets?	12
7. Vous êtes propriétaire, locataire, usufruitier?	12
8. Vous sollicitez des aides financières?	
9. Vous restez chez vous et vous avez besoin de soutien	13
9.1. Les maisons d'accueil communautaires dans certaines communes	13
9.2. Les centres d'accueil de jour	14
9.3. Les centres de soin de jour	16
9.4. Le court séjour	16
10. Vous avez besoin de vivre dans un cadre structurant et/ou apportant des soins	16
10.1. Les résidences-services	16
10.2. Le projet de Résidence Citoyenne Marchinoise RECIMA	16
10.3. Les maison de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS)	18
Adresses utiles	21
Renseignez-vous auprès de votre service communal	23

Assesse - Gesves - Ohey



Anthignes - Clavier - Marchin - Modave - Nandrin - Ouffet - Tinlot



“Mon logement pour plus tard, y penser suffisamment tôt!”

L'idée est encore trop répandue qu'en cas de difficulté à la maison, la seule alternative pour les "aînés" est la maison de repos. Pourtant, une multitude d'autres solutions existent.

Cette brochure s'adresse aux aînés et à leur famille.

Son objectif est de faire connaître aux seniors et futurs seniors les différentes possibilités de logement qui répondent à leurs besoins. Ces besoins seront bien évidemment différents en fonction des contextes de vie et des situations familiales de chacun.

Cette brochure vous informe afin que vous restiez libre de choisir votre lieu de vie en fonction de votre état de santé et de vos ressources.

Avant d'envisager le passage en maison de repos, il existe de nombreuses possibilités de se loger, dans sa maison ou dans un autre lieu. Ces alternatives existent parfois déjà en Wallonie ou ailleurs en Europe.

Pour que de tels projets existent dans nos villages, nous pouvons les mettre en œuvre en tant que citoyen. Certains nécessitent des investissements plus importants et le soutien de la commune. D'autres pourraient être développés par une initiative publique.

Les solutions de logement proposées existent et peuvent être mises en place. Néanmoins, elles ne sont pas toutes très fréquentes, certaines demanderont plus d'accompagnement pour pouvoir être réalisées. Nous souhaitons avant tout proposer un éventail de solutions pouvant s'adapter à de nombreux contextes de vie différents représentant l'ensemble des seniors de nos communes.



Photo Gaëtan Nadin

1. QUE POUVEZ-VOUS METTRE EN PLACE DANS VOTRE LOGEMENT ACTUEL ?

Vous êtes en bonne santé et actif. Vos enfants sont partis. Votre logement est peut-être trop grand pour vous et vous souhaitez encore y rester.

Dans ce cas, les parties moins utilisées de votre logement pourraient accueillir quelqu'un d'autre, de votre âge ou plus jeune, une personne seule ou une famille.

Diverses possibilités s'offrent à vous:

Je suis locataire

1.1. La colocation

Cette possibilité permet à des personnes seules de vivre dans le même logement, en partageant certains espaces et certains moments. Un seul contrat de bail est établi entre les colataires et le bailleur. Les colataires établissent un «pacte de colocation» entre eux. Ce pacte de colocation entre les colocataires fixe au minimum:

- > la répartition du loyer, lorsque le bail ne prévoit rien
- > la répartition des charges communes, privatives, forfaitaires ou provisionnelles
- > l'inventaire des biens (meubles, électroménagers,...) en précisant le colocataire qui en est le propriétaire
- > les modalités des contrats d'approvisionnement en eau, gaz, électricité, internet, etc
- > les modalités de conclusion des contrats d'assurance relatifs au logement loué
- > les modalités d'arrivée, de départ et de remplacement d'un colocataire
- > les conditions de constitution et de libération de la garantie locative
- > les modalités de résolution des conflits entre les colocataires

La Région Wallonne a rédigé une brochure sur le bail de colocation: <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/logement/views/documents/baux/bail-colocation.pdf>

et un modèle de pacte de colocation est disponible:

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/logement/views/documents/baux/fiches/FR/modele_de_pacte_de_colocation_pdf_.pdf
http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/bail/fiche/9

Infos auprès des info-conseils logement:
infobail@spw.wallonie.be



Je suis propriétaire

1.2. La location d'une partie de ma maison à un autre senior

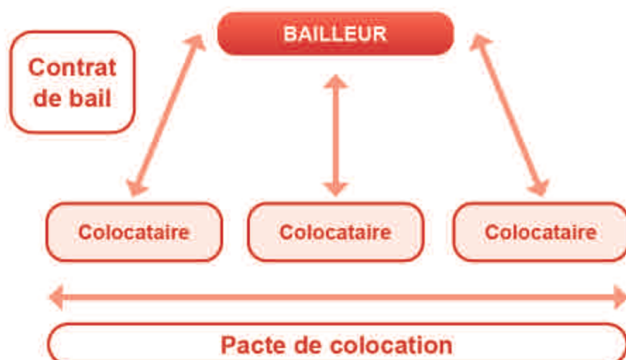
Un senior peut partager sa maison avec un autre senior moyennant une participation financière. Chacun peut occuper des espaces distincts qui forment des logements autonomes dans la maison. Ceci permet à chacun de conserver son intimité. Ce type de cohabitation doit être régie par une convention à inclure dans le bail de location. Cette convention réglera à l'avance les modalités d'usage des parties communes. Il est important que la situation soit claire dès le début entre les différentes parties. Le respect mutuel est indispensable. Il n'existe pas encore de modèle de convention type, le modèle type pour la colocation pourrait être adapté par vos soins. Vous pouvez vous faire aider par votre commune.

1.3. L'habitat kangourou

Un senior accueille une personne ou une famille dans sa maison moyennant une participation financière modeste et quelques services. Chacun occupe des espaces distincts dans la maison, la personne âgée occupant souvent le rez-de-chaussée et l'autre ménage les étages. Ceci permet à chacun de conserver son intimité.

Deux cas peuvent se présenter:

1) Si l'habitat, dans une maison unifamiliale, se fait sans création d'un nouveau logement au sens urbanistique, il n'y aura donc qu'un seul revenu cadastral et un seul précompte immobilier. Ce type de cohabitation doit être régie par une convention à inclure dans le bail de location. Cette convention réglera à l'avance les modalités d'usage des parties communes, le type de services échangés entre les habitants, etc. Il est important que la situation soit claire dès le début entre les différentes parties. Le respect mutuel est indispensable. L'autorité publique pourra considérer toutes les personnes cohabitantes comme faisant partie d'un seul ménage. Les revenus pourraient être cumulés. Cela peut donc avoir des conséquences au niveau des indemnités de maladie versées par la mutualité, du revenu garanti aux personnes âgées, des allocations de chômage, des bourses d'étude, etc.



2) L'habitat est constitué de deux logements distincts. Il peut toutefois y avoir des parties communes telles que hall d'entrée, ascenseur, jardin, comme dans une copropriété. Dans ce cas, les différentes parties sont considérées comme des ménages séparés. Elles ne sont pas liées aux niveaux financier et fiscal. Cette situation n'a donc aucun impact sur d'éventuelles indemnités, bourses ou allocations. Si vous souhaitez créer un second logement dans votre maison, un permis d'urbanisme sera nécessaire, prenez donc contact avec le service urbanisme de votre commune.

L'asbl 1 Toit 2 âges vous accompagne dans ce type de projet:

www.1toit2ages.be
liege@1toit2ages.be - 0498/ 20 60 46
marche@1toit2ages.be - 0496/ 82 85 99

Et chez nous comment faire? Les chambres créées chez l'habitant pourraient être proposées auprès des écoles secondaires de nos communes:

Athénée Royal Prince Baudouin

Rue Fourneau 40 - 4570 Marchin
Direction:
Pierre Pagnoul - pierre.pagnoul@gmail.com - 085/ 27 33 00
Administration de l'Internat:
Catherine Libert - internat.arpb@gmail.com - 085/ 27 33 13
<https://www.arpb.be>

Alter Ecole de Clavier

L'Alter Ecole est rattachée à l'AR d'Ouffet
Rue d'Atrin 47 - 4560 Clavier
086/ 45 67 32 - gestionalterecole@gmail.com

Athénée Royal d'Ouffet

Dispose d'un internat
Rue Mognée 21 - 4590 Ouffet
086/ 36 62 77 - arouffet@skynet.be
www.ecoles.cfwb.be/ouffet01

Institut libre du Condroz Saint-François

Rue du Perron 31 - 4590 Ouffet
086/ 36 60 79
www.ilcsf.be
directionsaintfrancois@gmail.com - ilcouffet@yahoo.fr

Ecole Provinciale d'Élevage et d'Équitation de Gesves et L'Ecole Citoyenne

Rue du Haras 16 - 5340 Gesves
081/ 77 67 50 - secretariat.epeeg@province.namur.be
www.epeeg.be

Pour plus d'informations nous vous invitons à contacter l'association:

Habitat et participation asbl

www.habitat-participation.be
010/45 06 04 - contact@habitat-participation.be

Informations à consulter:

Une brochure éditée par le Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation à Bruxelles: www.cpcp.be/wp-content/uploads/2019/05/habitat-kangourou.pdf

Une brochure éditée par Question Santé A.S.B.L. à Bruxelles: www.questionsante.org/assets/files/EP/habitat_kangourou-1.pdf

1.4. L'habitat intergénérationnel avec un étudiant

Une personne âgée peut accueillir un étudiant chez elle pendant la durée de ses études. Cette situation permet à l'étudiant de disposer d'un logement à un coût modeste dans un environnement propice à l'étude et à la personne âgée de rompre sa solitude ou de se sentir en sécurité. Bien entendu, la localisation de ce type de logement est préférable dans les quartiers facilement accessibles depuis les centres d'enseignement.

Actuellement, ce type de cohabitation existe de manière privilégiée en ville, mais pourrait être transposé dans nos villages.

L'utilisation d'une seule chambre à titre de kot chez l'habitant n'est pas soumise à permis d'urbanisme. Par contre, l'utilisation de pièces, qui n'étaient pas des chambres, telles qu'une annexe, un garage, nécessite une autorisation d'urbanisme car vous modifiez la destination de cette pièce.



1.5. La création d'un second logement dans votre maison

Les enfants sont partis, votre logement est devenu trop grand pour votre ménage ou pour vous seul, vous êtes autonome et souhaitez rester dans votre maison, une solution est peut-être de créer un nouveau logement au sein de votre maison.

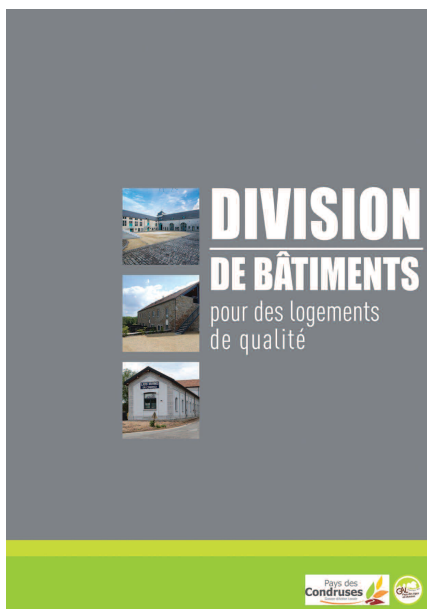
Vous devez donc réfléchir aux aspects techniques dûs à la division:

L'accès au nouveau logement depuis l'espace public, le raccordement aux réseaux (électricité, eau, égouttage), le chauffage, l'insonorisation, le stationnement d'un véhicule, etc. C'est aussi l'occasion d'adapter votre logement à une éventuelle baisse de votre mobilité et bien entendu d'en renforcer l'isolation ou de changer de système de chauffage.

Faites alors appel à un professionnel, un architecte qui vous aidera à clarifier votre souhait et à établir la demande de permis d'urbanisme. En Wallonie, il existe des critères de salubrité à respecter, notamment en matière de dimensions minimales, de luminosité, de hauteur de sous-plafond, etc. Si le deuxième logement est relativement petit (moins de 28 m²), il sera nécessaire de disposer d'un permis de location.

Les communes du GAL Pays des Condruses et du GAL Pays des Tiges et Chavées ont élaboré une brochure relative à la division de bâtiments. Vous y trouverez des indications précieuses pour diviser votre logement.

Si vous avez ce type de projet, prenez contact avec le service urbanisme de votre commune.



1.6. La création d'un logement dans votre jardin

Dans les villages qui présentent une densité peu élevée et une urbanisation discontinue, certains quartiers, particulièrement ceux qui sont dotés de services, sont propices à la construction d'une petite maison, ou d'un bâtiment secondaire qui viendrait se greffer à la maison d'un membre de votre famille ou s'installer sur une partie du jardin. Et pourquoi pas envisager un habitat léger ou modulaire?

Ce type de projet permet un regroupement familial, tout en minimisant l'impact sur les ressources en sol. Ce logement supplémentaire pourrait être conçu de telle façon qu'il puisse fonctionner à terme en logement autonome.

Pour le propriétaire, c'est une belle opération financière qui peut répondre à un projet de vie:

- Cela permet à des seniors de rester dans leur lieu de vie en construisant une petite maison dans le jardin. La vente de leur maison initiale leur permettra de financer ce choix et de se constituer une épargne pour vivre plus confortablement leurs vieux jours
- Une famille pourra accueillir un parent tout en lui permettant de vivre en toute autonomie aussi longtemps que possible.
- Des parents donneront à leurs enfants la possibilité d'occuper le logement familial tout en restant à proximité
- Un partage après un divorce
- Créer un revenu complémentaire permettant de financer un projet (de performance énergétique par exemple)...

Un permis d'urbanisme est nécessaire, nous vous recommandons d'élaborer ce type de projet avec l'aide d'un architecte.



Un exemple à Rouen (France)

Dans le cadre d'un projet pilote, les habitants d'un quartier ont rencontré individuellement des architectes et dessiné avec eux des projets sur leurs parcelles en bénéficiant de conseils personnalisés. Chaque projet a été modélisé en 3D.

Près de 60% des ménages rencontrés ont fait dessiner, un, voire deux logements sur leur terrain. Le potentiel est donc bien là. Cette consultation a également permis aux Communes d'élaborer un plan local d'urbanisme répondant davantage aux attentes de la population.

MA MOBILITÉ SE RÉDUIT, COMMENT ADAPTER MON LOGEMENT ?

1.7. Vous souhaitez rester chez vous et avez besoin de soutien

1) **Des professionnels de la santé** peuvent vous soutenir chez vous: aides familiales, infirmiers, kinésithérapeutes, gardes-malades. Les centres de coordination de votre mutuelle peuvent mettre en place toutes ces aides à la maison et les coordonner.

2) **L'ergothérapeute** à domicile est également un partenaire des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants proches pour une meilleure qualité de vie.

Leur rôle:

- > la prévention des risques de chutes, d'accidents,... et d'épuisement des aidants
- > l'évaluation: programme individualisé
- > la rééducation et l'entraînement
- > les conseils en aménagements
- > les occupations et le répit pour les aidants

Pour le Condroz: Anne Tassoul - 0487/ 61 04 44

Pour Ohey: Hélène Goffinet - 0473/ 60 32 09

3) **Les assistant(e)s de vie:** une personne de référence pour les plus de 60 ans, un relais entre vous, votre entourage et les services d'aide. Contactez:

- > Anthisnes: Maud Verjans 0488/40 03 95
maud.verjans@anthisnes.be
- > Marchin: Aurélien Constant 085/ 27 04 49
aurelien.constant@marchin.be
- > Modave: Assistante sociale - Irina Severin
Assistante de vie - Maryse Loch 085/27 03 42 - 085/27 03 49
jamais.seul@cpas-modave.be
maryse.locht@cpas-modave.be
- > Tinlot: Audrey Sornin 085/24 16 90 - 0485/91 93 64
audrey.sornin@tinlot.be

1.8. Quelles solutions de mobilité si vous n'êtes plus autonome?

Sur les communes du GAL Pays des Condruses, différents services d'aide à la mobilité existent.

- > Bon pied bon oeil: 019/ 51 32 70 ou 019/ 51 58 37 ou 0477/ 23 40 04
- > Oufibus: 086/ 36 92 60
- > T'Condruses: 085/ 27 46 10
- > Télé-Service du Condroz: 086/ 36 67 18 ou 0479/ 29 81 18
- > Tinlot Bus: 0473/ 80 97 11

Pour les seniors des communes d'Assesse, Gesves et Ohey, le GAL pays des Tiges et Chavées a également édité un "Guide des Aînés 2020". Celui-ci recense:

- > les services à domicile
- > les solutions locales d'hébergement
- > les services de transport
- > les lieux de rencontre

- > les aides en cas de besoins affectifs ou les services d'aide en matière de droits sociaux
 - > des éléments pour envisager au mieux sa fin de vie
- Ce guide est disponible ici:
<https://www.tiges-chavees.be/wp-content/uploads/2020/09/Guide-Aines-GAL-modele-web.pdf>

1.9. Vous souhaitez rester chez vous en adaptant votre logement

Vous avez 65 ans ou plus, vous avez des difficultés liées à votre mobilité, votre équilibre est moins stable, vous avez des difficultés pour vous déplacer même à la maison. Malgré tout, vous souhaitez rester chez vous!

Des solutions existent:

Des ergothérapeutes peuvent vous donner des conseils afin d'aménager votre logement et le rendre plus accessible et faciliter vos mouvements. Un suivi peut être organisé à la maison par ces mêmes professionnels, vous n'êtes plus seul. Les aménagements peuvent être évolutifs, relativement simples à mettre en œuvre et accessibles financièrement. Il n'est pas toujours nécessaire de réaliser de gros travaux coûteux pour être en sécurité chez soi.

Exemple: l'aménagement d'un siège adapté dans une douche, rehaussement du wc, adaptation des meubles de cuisine,...

Les services d'un ergothérapeute vous aideront à réaliser ces aménagements.

- > Solival: 081/ 24 48 45 Service d'ergothérapie spécialisé dans l'adaptation au domicile, Partenaire de Qualias et de l'ASD
- > Service d'ergothérapie, adaptation au domicile du Réseau Solidaris: 04/ 24 24 86

Si votre logement nécessite de plus gros travaux, nous parlerons alors de logement adaptable, adapté et accessible.

Qu'est-ce qu'un logement adaptable?

C'est un logement qui, par sa conception, pourra évoluer à peu de frais pour s'adapter aux besoins de ses occupants. Ainsi, il pourra aussi bien accueillir un jeune ménage et leurs enfants, qu'être modifié plus tard pour faciliter la vie du couple devenu âgé.

Dix critères sont à prendre en compte à l'intérieur, dans les communs et les abords. Et cela en adoptant le point de vue d'une personne à la mobilité restreinte ou à la vue déficiente. Une évidence bonne à rappeler, tant il est inhabituel pour un adulte en bonne santé de soupçonner les difficultés créées par tel ou tel infime détail.

1. Un sol sans marche, ni ressaut: Une évidence bien sûr, mais rarement rencontrée. Des solutions techniques existent pour remplacer par exemple le seuil de porte.

2. Un sol sans entrave: sans défaut majeur, non glissant, non meuble, dès les accès, dans les abords et les parties communes. Ainsi, certains sols sont trop glissants pour y appuyer une béquille.

3. Un espace sans obstacle: tant en hauteur pour un passage libre qu'en saillie des murs (indétectable pour les malvoyants, ou pénalisant en chaise roulante).



La Seniorie de Nandrin



La Seniorie de Nandrin



EL LODGE



EL LODGE



La Seniorie de Nandrin



4. Prévoir un espace suffisant pour y manœuvrer en chaise roulante:

Par exemple, un mètre cinquante est nécessaire pour la rotation d'un fauteuil roulant. C'est donc la largeur à prévoir pour le vestibule d'entrée, soit plus que d'habitude. Mais l'excédent pourra être occupé par des rangements facilement amovibles, si la porte d'entrée est alignée sur un des murs (et non pas centrée) sur lequel seront placés prises et interrupteurs.

5. Une largeur de passage suffisante: d'au moins 85 cm (mais un mètre est mieux). Il manque aux portes standard deux malheureux centimètres pour le passage d'un fauteuil roulant. De quoi ruiner une conception...

6. Un accès aisé aux commandes et équipements: à hauteur accessible, d'une manipulation aisée,... que ce soit une prise, une clenche, un robinet, une vanne, le tableau électrique,...

7. La prévention des dangers: garde corps, éclairage suffisant, repères visuels et tactiles.

8. Une signalétique adaptée: aux pictogrammes de grande taille bien lisibles, et simples,...

9. Prendre en compte le confort quotidien dans les aménagements: Par exemple, des fenêtres abaissées et un garde-corps de terrasse ajouré permettent une vue vers l'extérieur.

10. Des aménagements pensés pour être évolutifs: La solution technique passe par des parois légères, facilement démontables et judicieusement placées. Elles ne contiendront évidemment ni tuyaux, ni câblage. Il est conseillé d'effectuer d'abord les finitions avant de les installer, afin que leur démontage n'entraîne pas une "rupture de style" du sol, murs et plafond. A ces conditions, adapter le logement entraînera peu de frais.

Comment concevoir un logement adapté ou adaptable?

Il existe un guide d'aide à la conception d'un logement adaptable: <https://www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/publications/accueil/logement-adaptable.pdf>

AviQ Namur: br.namur@aviq.be

2. VIVRE AILLEURS, QUE METTRE EN PLACE AVEC D'AUTRES PERSONNES OU AVEC LE SOUTIEN DES SERVICES PUBLICS ?

2.1. L'habitat groupé participatif ou solidaire

L'habitat groupé peut également être associé à une participation particulière alliant vie privée et vie en groupe. Cela peut être de préparer et de partager certains repas ou une participation à un projet commun, etc. Les maisons Abbeyfield sont un exemple de ce type d'habitat.

À proximité de chez nous, se trouvent la maison Abbeyfield de Couthuin et la maison "L'Automne" à Havelange.

Maison "L'Eau Vive" à Couthuin



Cette nouvelle Maison Abbeyfield, inaugurée en avril 2018, comprend 10 appartements (+/- 45m²) dont 2 PMR, les espaces communs sont de +/-150 m². Il y a un parking et la possibilité d'aménager un jardin-potager. Elle a la particularité d'être intégrée au sein d'un Centre de vie et de convivialité comprenant une crèche pour enfants handicapés et valides ainsi qu'une piscine adaptée pour les personnes handicapées.

Contact: Rue des Fermes, 2a - 4218 Couthuin
abbeyfield.en.wallonie@gmail.com - 0483/46 22 91

Si vous souhaitez intégrer une maison Abbeyfield, prenez contact:

Abbeyfield asbl - Région Wallonne
abbeyfield.en.wallonie@gmail.com
<https://www.abbeyfield.be/fr/>

"L'Automne" à Havelange

Habitat groupé de type familial qui propose à des personnes âgées et/ou handicapées valides et autonomes, un appartement et 7 studios en location, ainsi qu'une pièce de vie commune (jardin d'hiver) et un jardin. L'Automne est situé dans une ancienne école désaffectée et rénovée, au cœur d'un village du Condroz, à proximité des magasins, du centre culturel, de l'église, etc, donnant la possibilité aux habitants de participer à la vie sociale du village. Un concierge est présent 24h/24 et son appartement est relié aux différents studios par une centrale d'appel. La résidence propose des services "à la carte": repas traiteur, entretien des communs et des lieux de vie privés, soins.

Rue de la Station, 34 - 5370 Havelange
083/63 34 48 - 083/63 45 11



Si vous souhaitez développer ce type de projet à destination des citoyens de nos communes, vous pouvez solliciter le GAL et les communes qui vous apporteront une aide administrative à votre projet.



"L'Eau Vive" - Couthuin



La Seniorie de Nandrin



"L'Eau Vive" - Couthuin



"L'Automne" - Havelange



3. LES LOGEMENTS DES COMMUNES OU DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT PUBLIC

3.1. Le logement public



“Résidence Belle-Maison” - Marchin

Les communes et les sociétés de logements publics peuvent créer des logements adaptés pour les seniors. Ces logements sont conçus pour éviter les accidents et pour pouvoir évoluer lorsque les résidents verront leur mobilité se réduire. Ces logements sont des maisons ou des appartements et les prix sont adaptés en fonction des revenus du ménage.

A Marchin, la “Résidence Belle-Maison”, gérée par la commune, est située au centre du village, à proximité d’une zone boisée et de nombreux services.

Les appartements sont destinés aux personnes autonomes de 60 ans au moins, vivant seules ou en couple et aux personnes à partir de 55 ans qui n’exercent plus d’activité professionnelle. Répartis sur 5 étages et desservis par 2 ascenseurs, chaque appartement comporte un hall d’entrée avec une armoire de rangement, un living, une chambre à coucher, une salle de bain, une cuisine, une terrasse extérieure avec accès direct. Un local laverie est situé au sous-sol avec un espace pour sécher le linge.

Contact: service logement de la commune de Marchin
085/27 04 56 - myriam.fanchamps@marchin.be

4. DES PROJETS À CRÉER DANS NOS VILLAGES !

Les projets exposés ici n’existent pas encore sur nos territoires et nécessitent une mise en œuvre par les communes ou par des citoyens avec le soutien des communes.

4.1. Des projets de logements intergénérationnels ou de quartiers partagés

Nos communes pourraient également accueillir des projets intergénérationnels entre personnes vieillissantes et jeunes ménages avec ou sans enfant, dans des espaces distincts mais proches de façon à pouvoir s’entraider naturellement. De petits quartiers intergénérationnels accueilleraient des logements occupés par un public diversifié avec une priorité à des personnes âgées autonomes

ou d’autres personnes fragilisées. Cette mixité permettra de recréer du lien social et de la solidarité entre générations.

Comment cela pourrait-il se faire ?

Si ce type de projet vous intéresse, parlez-en entre aînés et avec votre commune.

Un exemple à Assesse: un habitat solidaire et partagé en projet

La commune d’Assesse souhaite construire 6 logements intergénérationnels qui s’intégreront dans un habitat groupé solidaire plus large comprenant également une colocation pour cinq adultes en situation de handicap mental et quatre à cinq logements unifamiliaux.

La partie “habitat intergénérationnel” a pour but de permettre le maintien des aînés sur le territoire communal et est réalisée dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural.

La partie “habitat groupé solidaire pour des adultes en situation de handicap” est réalisée par l’asbl 30 février.

Chaque logement sera autonome mais l’ensemble des habitants sera invité à partager des lieux et des moments en commun.

Au-delà d’une architecture pensée pour favoriser les rencontres, les habitants s’engagent à œuvrer à la dynamique solidaire.

Ces logements prennent place dans un projet d’urbanisation d’un nouveau quartier au centre d’Assesse. Les terrains sont mis à disposition par la commune.



4.2. L’habitat groupé pour Aînés

Un habitat groupé est créé par plusieurs personnes qui louent, construisent ou achètent une maison ou un appartement dans un ensemble plus vaste. Chacun dispose de son logement privatif, éventuellement d’un espace de jardin et partage des espaces collectifs (buanderie, salle, jardins, etc).

Ce type de projet peut se faire avec des ménages de même génération ou de générations différentes. Outre la taille de l’habitat, le niveau du “collectif” varie également selon les formes. L’habitat groupé de base, généralement composé de plusieurs familles, prévoit simplement le partage d’un lieu commun et/ou d’équipements (machine à laver, outils de jardin), tandis que d’autres habitats groupés portent ensemble un projet commun fédérateur (environnemental, culturel, social,...).

L'habitat groupé a le vent en poupe. En Wallonie, on considère qu'il existe actuellement entre 250 et 300 projets en fonctionnement ou en gestation. Les monteurs de projets peuvent être des privés agissant individuellement, mais également des associations ou des pouvoirs publics lorsqu'il existe une dimension sociale.

Le montage d'habitat groupé peut impliquer une multitude de considérations légales:

- > Urbanisme (ex: projet d'habitat groupé dans une ferme en zone agricole)
- > Droit de propriété (ex: acte authentique devant notaire en cas d'acquisition immobilière)
- > Droit fiscal (ex: incidence sur le précompte immobilier en cas de division d'une maison unifamiliale)
- > Droit social (ex: incidence de la colocation sur les revenus de remplacement)
- > Droit des sociétés (ex: souhait d'une structure juridique pour encadrer l'habitat groupé, création d'un Community Land Trust,...)
- > ...



L'asbl Habitat et Participation
(contact@habitat-participation.be - 010/45 06 04 - <https://www.habitat-participation.be/>)
peut vous renseigner et vous accompagner dans la réalisation de ce type de projet.

Si vous souhaitez développer ces types de projets (logement intergénérationnel, quartier partagé, habitat groupé) avec d'autres ménages ou d'autres personnes, votre commune et les GAL peuvent vous conseiller et vous apporter un soutien administratif.

5. COMMENT POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Pour mieux connaître ces possibilités, il est possible de visiter ces lieux de vie différents ou d'assister à des conférences et d'entendre des témoignages de personnes habitant dans ces différents types de logements. La réflexion et les visites vous permettront de vous préparer psychologiquement à un changement de lieu de vie et de vous adapter plus facilement à celui-ci.

6. QUI PEUT VOUS AIDER POUR LA MISE EN PLACE DE CES PROJETS ?

Des professionnels peuvent vous aider ou vous soutenir dans vos démarches:

- > les assistant(e)s de vie des communes
- > les travailleurs sociaux
- > les mutuelles
- > les CPAS
- > les centres de coordinations de soins et de l'aide à domicile
- > les associations du secteur du vieillissement
- > les mouvements d'ânés comme les conseils consultatifs communaux des ânés
- > les aides-soignantes, les infirmières, les ergothérapeutes
- > les organismes oeuvrant sur le logement
- > ...

7. VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE, LOCATAIRE, USUFRUITIER

Les questions de propriété sont à envisager au cas par cas. Quelle que soit votre situation, vous pouvez faire des choix pour votre logement.

Les projets nécessiteront une réflexion et certainement de disposer de conseils. Votre notaire est la personne adéquate pour vous conseiller.

<https://www.notaire.be/>

8. VOUS SOLLICITEZ DES AIDES FINANCIÈRES

Il existe diverses aides financières pour adapter votre logement, le rénover, l'isoler, etc.

Pour la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique:

- > Les aides régionales:
<https://energie.wallonie.be/fr/aides-et-prim.es.html?IDC=6358>
- > L'opération Rénov'Energie mise en place par le GAL Pays des Condruses:
<https://www.galcondruses.be/realisations/renovenergie/>
Contact: geoffroy.germeau@galcondruses.be
- > L'opération WalloRéno mise en place par le GAL Pays des Tiges et Chavées:
<https://www.tiges-chavees.be/projet-energie-verte/>
Contact: stephan.vis@tiges-chavees.be
- > Pour l'adaptation de votre logement: l'Aviq
<https://wikiwiph.aviq.be/Pages/Aides-%C3%A0-l'adaptation-de-logement.aspx>
<https://www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/publications/accueil/logement-adaptable.pdf>

9. VOUS RESTEZ CHEZ VOUS ET VOUS AVEZ BESOIN DE SOUTIEN

Diverses possibilités de soutien s'offrent à vous et à vos aidants proches.

9.1. Les maisons d'accueil communautaires dans certaines communes

Ces maisons d'accueil permettent de rencontrer d'autres personnes, de participer à des activités sociales ou culturelles telles que la rencontre, les loisirs, le bien-être, le jeu, l'échange de savoirs, la culture. Cela permet de lutter contre l'isolement et de soulager les aidants proches quand c'est nécessaire, pendant quelques heures ou quelques jours par semaine.



"Comme chez vous" à Ouffet



La Seniorie de Nandrin

Dans certaines maisons communautaires, les activités s'ouvrent également à d'autres personnes comme des enfants, des adolescents, des demandeurs d'emploi, des stagiaires, etc. Les maisons communautaires se situent souvent en cœur de village.

Les communes de Ouffet, Assesse et Ohey disposent d'une maison communautaire.

Ces maisons sont soutenues par l'association "Aide à Domicile en Milieu Rural" (ADMR).



Les maisons communautaires proposent différents types d'activités:

- > Des ateliers créatifs (bricolage, montage floral,...)
- > Des visites plus culturelles (poterie à Ben-Ahin, parfumerie Guy Delforge à Namur, le centre des Métiers d'Art à Natoye, un apiculteur Oheytois,...)
- > La mise en place d'ateliers intergénérationnels de transmission de la mémoire

"Venir n'a pas été facile. J'avais peur. Je suis assez timide alors je me demandais si j'arriverais à faire connaissance avec les autres personnes, si je serais à l'aise. Vivant seule, mon médecin traitant m'a conseillé de participer. Il disait que ça me distrairait. Maintenant, j'aspire à être le vendredi. J'aime bien l'assemblée, voir des gens. Je suis à l'aise. A."

Maisons communautaires	
Assesse	La Grande Maison 0471 08 01 02 Ruelle du Pouillu 7 - 5330 Maillen Véronique Cornette - caiac.coordination@gmail.com http://www.caiac.be/
Ohey	La maison des générations 085 82 44 62 Place Roi Baudouin 98 - 5350 Ohey Françoise Ropson: francoise.ropson@ohey.be
Ouffet	Comme chez vous 086 84 03 86 Rue des Pahys 6 - 4590 Ouffet Anne Demblon: demblona@yahoo.fr

9.2. Les centres d'accueil de jour

Les centres d'accueil de jour sont ouverts aux personnes de plus de 60 ans pour des activités qui y sont organisées ou pour y prendre un repas. Ils fonctionnent en lien avec une maison de repos ou sont situés dans une maison de repos.

Participer aux activités des centres d'accueil vous permettra également de vous familiariser avec une maison de repos qui pourrait, au besoin, faire l'objet de votre choix à l'avenir.

Dans le tableau des Maisons de repos (MR/MRS) et de soin dans le Condroz, sont reprises celles proposant un accueil de jour. Voici une liste non exhaustive de centres d'accueil.

Province de Liège:	
Ans	Résidence Chemin de Loncin Rue de Loncin 91 - 4432 Ans 04 364 18 11
Flémalle	Le Château de Ramioul Chaussée de Ramioul 184- 4400 Flémalle 04 275 73 30
Huy	Résidence Notre-Dame Avenue de la Croix-Rouge 1 - 4500 Huy 085 24 40 50
Jupille	La Clairière de Fayenbois Avenue d'Aix la Chapelle 60 - 4020 Jupille-sur-Meuse 04 367 46 24
Liège	Maison Saint-Joseph Quai de Coronmeuse 5 - 4000 Liège 04 228 97 11
	Résidence Les Tournesols Rue Basse-Wez 301 - 4000 Liège 04 341 82 00
	Un air de Famille du Balloir Rue Frédéric Nyst 29 - 4000 Liège 04 340 13 50
Wanze	Résidence Les Avelines Rue Hubert Parent 7 - 4520 Wanze 085 84 80 11

Province de Namur:	
Andenne	La Quiétude Rue de l'Hôpital 19 - 5300 Andenne 085 84 94 27
Ciney	La Seniorie d'Omalius Rue François Lorge 54 - 5590 Ciney 083 23 51 00
Coutisse	Le Home Montjoie Rue de l'Hospice 141 - 5300 Coutisse 085 61 13 30

9.3. Les centres de soins de jour

Ce type de centre est localisé dans une maison de repos et accueille des personnes de plus de 60 ans qui ont besoin d'aide journalière ou de soins suite à des problèmes de santé ou de mobilité. Ces centres de soins de jour n'étant pas présents dans toutes les Maisons de repos du Condroz (voir tableau p.18-19), nous vous proposons une liste plus complète et non exhaustive.

Province de Liège:	
Alleur	Résidence Chemin de Loncin Rue de Loncin 91 - 4432 Alleur 04 364 18 11
Flémalle	Résidence Domaine du Château Rue des Hospitaliers 13 - 4400 Flémalle 04 225 77 00
Huy	Home Saint-Joseph Rue des Crépalles 21 - 4500 Huy 085 21 14 16
Wanze	Résidence Les Avelines Rue Hubert Parent 7 - 4520 Wanze 085 84 80 11

Province de Namur:	
Ciney	La Seniorie d'Omalus Rue François Lorge 54 - 5590 Ciney 083 23 51 00

9.4. Le court séjour

Si vous en avez besoin, pour des raisons de santé ou de mobilité, il est possible d'effectuer un court séjour en maison de repos pour une durée maximale de trois mois sur l'année. Cela peut être pour une période de convalescence ou pour soulager un aidant proche.

10. VOUS AVEZ BESOIN DE VIVRE DANS UN CADRE STRUCTURANT ET/OU APPORTANT DES SOINS

10.1. Les résidences-services

Les personnes vivant en résidence-services disposent de leur logement individuel, souvent sous forme d'appartement, dans un établissement plus grand qui offre des services auxquels il est possible de faire appel, sans obligation. Les résidences-services sont actuellement associées à une maison de repos. Les personnes qui y vivent continuent à mener une vie indépendante. Ces logements peuvent également être occupés si l'on est en couple.

Jusqu'à présent le logement en résidence-services est assez onéreux, mais de nouveaux projets de résidences-services sociales commencent à voir le jour.



À Tinlot, la Seniorerie dispose d'une partie résidence-services.

La commune d'Ohey a obtenu un accord de principe de l'Aviq pour 105 places prévues dans le cadre du projet de maison de repos dont l'implantation est envisagée à proximité de l'école d'Ohey et du centre sportif.

Tinlot	La Seniorie Rue du Centre 16 - 4557 Tinlot 085 51 28 29 - fax 085 51 95 26 info@la-seniorie-de-tinlot.be http://www.la-seniorie-de-tinlot.be/
Ohey	Un projet de résidence-service va voir le jour prochainement

10.2. Le projet de Résidence Citoyenne Marchinoise RECIMA



A Marchin, des seniors s'associent à d'autres citoyens pour mettre en place un projet: les Résidences Citoyennes Marchinoises, RECIMA.

RECIMA est une coopérative immobilière et de services qui permettra à ses résidents de bénéficier de logements adaptés à leur âge et à leur volonté de rester autonomes à la campagne, tout en leur donnant accès s'ils le souhaitent à des services utiles (nettoyage, buanderie, repas, petit entretien,...). Les Résidences Citoyennes Marchinoises sont conçues à la fois comme un ensemble d'une trentaine d'appartements privés et comme un espace qui permet la vie commune et des activités de loisirs. Les loyers couvriront la rémunération d'une équipe d'encadrement composée au moins d'un gestionnaire, et déterminée en fonction des besoins des personnes. Les résidents impliqués pourront, avec le personnel, selon leurs goûts et leur forme physique, s'investir dans le développement de leur cadre de vie: potager, poulailler, activités culturelles,...

Marchin	Les Résidences Citoyennes Marchinoises scrllfs Rue de la châtaigneraie 1a - 4570 Marchin Bernard Hantz 0497 11 58 76 bernard.hantz@skynet.be - info@recima.be http://recima.be/
----------------	--



"Home Saint-Antoine" - Gesves



"La Roseraie" - Gesves



"La Colombière" - Gesves



Projet de Résidence citoyenne marchinoise - Marchin



"Home de Seny" - Seny



"La Seniorie" - Tilot

10.3. Les maisons de repos (MR) et maison de repos et de soins (MRS)

Les maisons de repos sont un peu plus connues de tout un chacun. Il s'agit d'un établissement d'hébergement des personnes ayant plus de 60 ans qui peuvent y bénéficier de services ménagers, d'aide à la vie journalière, de soins infirmiers ou paramédicaux en fonction de leur état de dépendance.

Les maisons de repos et de soins sont des établissements qui accueillent des personnes qui présentent un état de forte dépendance ou qui ont besoin d'une prise en charge plus lourde. Le personnel de soins y est plus nombreux qu'en maison de repos: kinésithérapeute, ergothérapeute, logopède, psychologue, assistant social, éducateur, etc.

Certaines maisons de repos pratiquent l'accueil de jour.

Les maisons de repos et maisons de repos et de soins							
Commune	Nom - Coordonnées	MR	MRS	Court séjour	Accueil de jour	Soins de jour	Résidence service
Andenne	La Quiétude 085 84 94 27 Rue de l'Hôpital 19 - 5300 Andenne direction.laquietudemonjoie@cpas-andenne.be	✓	✓		✓		
	Le Home Monjoie 085 61 13 30 Rue de l'Hospice 141 - 5300 Coutisse direction.laquietudemonjoie@cpas-andenne.be	✓	✓				
	Centre Sainte-Barbe 085 82 37 37 Rue Godfrind 101- 5300 Andenne (Seilles) www.acsol.be - info@acsol.be	✓	✓	✓			
	Résidence Saint-Charles 085 82 57 16 Rue Jean Tousseul 19- 5300 Andenne tania.rosseeuw@chc.be	✓	✓	✓			
Ciney	Centre Sainte-Thérèse 083 21 22 61 Avenue Schlögel 124 - 5590 Ciney www.centre-st-therese.be - secretariat@cst-asbl.be	✓	✓	✓			
	La Seniorie d'Omalius 083 23 51 00 Rue d'Omalius 40 - 5590 Ciney senioriedomalius@imsciney.be	✓	✓	✓			
Clavier	Château d'Ochain - ACIS asbl 086 34 92 00 Rue du Château 1 - 4560 Clavier www.acis-group.org - chateaudochain-clavier@acis-group.org	✓	✓	✓			✓
	Les Amandiers 086 32 24 03 - 086 32 28 07 Rue du Val d'Or 8 - 5374 Maffe (Bois-Borsu) www.lesamandiers.be - amandiers@skynet.be	✓					

Les maisons de repos et maisons de repos et de soins

Commune	Nom - Coordonnées	MR	MRS	Court séjour	Accueil de jour	Soins de jour	Résidence service
Gesves	La Colombière 083 65 75 66 Rue de la Pichelotte 4 - 5340 Gesves www.gesvesenior.org - pascale@nc2000.be	✓	✓	✓			
	La Roseraie 083 67 72 42 Rue de Haut Bois 16 - 5340 Haltinne www.gesvesenior.org - pascale@nc2000.be	✓		✓	✓		✓
	Le Foyer Saint-Antoine 081 71 91 10 Rue de Mozet 1 - 5340 Goyet foyer.saint.antoine@skynet.be	✓	✓				
Huy	Home Saint-Joseph 085 21 14 16 Rue des Crépalles 21 - 4500 Huy hsjhuy-and-asbl@skynet.be	✓	✓	✓	✓	✓	
	Résidence des Longs Thiers 085 21 47 06 Rue des Longs Thiers 54 - 4500 Huy leslongsthiers@skynet.be	✓	✓				
	Résidence Les Floricots 085 21 20 93 - 085 21 36 31 Rue Poyoux Sarts 29 - 4500 Tihange www.groupeserena.be - floricots@groupeserena.be	✓	✓	✓			✓
	La Résidence de la Vallée du Hoyoux 085 27 21 11 Rue des Trois-Ponts 2 - 4500 Huy info@chrh.be	✓					✓
Nandrin	La Seniorie de Nandrin 085 51 11 43 Rue Haie Monseu 21 - 4550 Nandrin as.gruslin@senoriedenandrin.be	✓	✓				
	Jour de mai 04 371 30 78 Route du Condroz 331 - 4550 Nandrin www.residencejourdemai.be jourdemail@skynet.be	✓	✓				
Neupré	Domaine du Berny 04 371 38 49 Chaussée de Marche 139 - 4121 Neuville-en-Condroz domaineberny@hotmail.com	✓	✓				
	Le doux Repos de Yernée 04 372 13 23 Avenue Marcel Marion 8/10 - 4122 Plainevaux info@doux-repos.be	✓	✓	✓			✓
Tinlot	Home de Seny 085 51 15 33 Place du Baty 10 - 4557 Seny www.cnrf.be - cnrf@cnrf.be	✓	✓				
	La Seniorie de Tinlot 085 51 28 29 Rue du Centre 16 - 4557 Soheit-Tinlot www.la-seniorie-de-tinlot.be info@la-seniorie-de-tinlot.be	✓		✓			✓
Wanze	Résidence Les Avelines 085 84 80 11 Rue Hubert Parent 7 - 4520 Wanze info@chrh.be - dominique.neuville@chrh.be	✓	✓	✓	✓	✓	✓



Photo Gaëtan Nadin



Photo Gaëtan Nadin

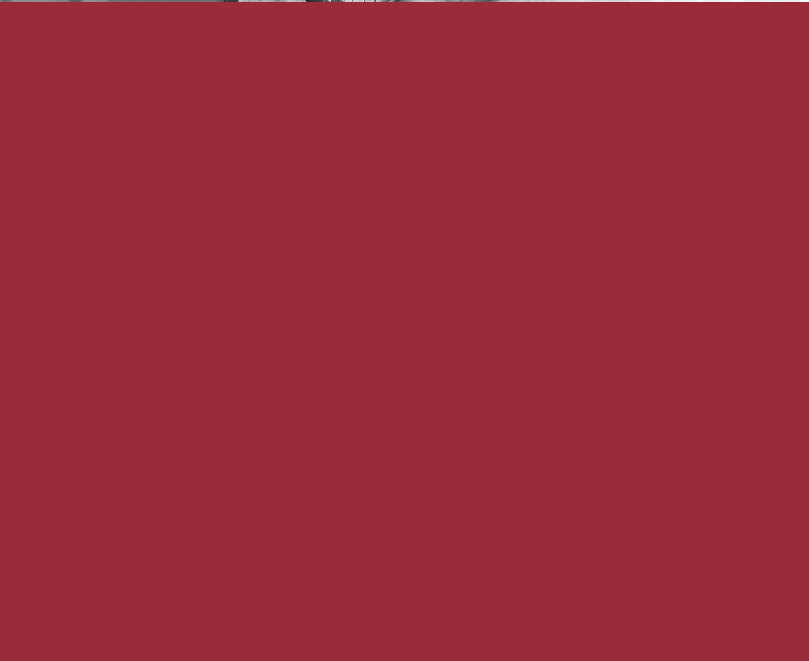


Photo Gaëtan Nadin

Adresses utiles

1 toit 2 âges - Vivre avec d'autres

www.1toit2ages.be
Gembloux: 0496/ 25 19 51 - gembloux@1toit2ages.be
Liège: 0498/ 20 60 46 - liege@1toit2ages.be
Louvain-la-Neuve: 0499 / 34 00 88 - lln@1toit2ages.be
Marche-en-Famenne: 0496/ 82 85 99 - marche@1toit2ages.be
Mons: 0478/ 77 76 44 - mons@1toit2ages.be
Namur: 0496/ 94 63 50 - namur@1toit2ages.be

Abbeyfield asbl

Rue des Fermes, 2a - 4218 Couthuin
abbeyfield.en.wallonie@gmail.com - 0483/46 22 91
www.abbeyfield.be/fr/

ADMR

Service d'aide et de soins à domicile en milieu rural
Avenue du Hoyoux 4 - 4500 Huy - 085/ 27 49 99

Assistances de vie

- > Anthisnes: Maud Verjans 0488/40 03 95
maud.verjans@anthisnes.be
- > Marchin: Aurélien Constant 085/ 27 04 49
aurelien.constant@marchin.be
- > Modave: Assistante sociale - Irina Severin
Assistante de vie - Maryse Locht 085/27 03 42 - 085/27 03 49
jamais.seul@cpas-modave.be
maryse.locht@cpas-modave.be
- > Tinlot: Audrey Sornin 085/24 16 90 - 0485/91 93 64
audrey.sornin@tinlot.be

AVIQ: Agence pour une Vie de Qualité

L'AViQ propose une aide individuelle à l'intégration qui regroupe des interventions financières dans le coût d'aménagements du domicile, des aides techniques et certaines prestations de services qui permettent aux personnes ayant d'importantes limitations fonctionnelles de mener une vie la plus autonome possible. Le bureau régional fournit, sur demande, la liste des aides individuelles à l'intégration (aides techniques et aménagements) prévues par la réglementation, les conditions et modalités pour les obtenir et les montants maximum d'intervention de l'Agence.

Rue de la Rivelaine 11-21 - 6061 Charleroi
071/ 33 77 11 - info@aviq.be
Portail Santé: sante@spw.wallonie.be
AViQ Namur: br.namur@aviq.be
AViQ Liège: Rue du Vertbois 23-25 - 4000 Liège - 04/220 11 11 - br.liege@aviq.be
AViQ Namur: Place Joséphine Charlotte 8 - 5100 Jambes - 081/33 19 11 - br.namur@aviq.be
Permanence à Huy: 04/220 11 47 - 0474/74 36 84 (sur rendez-vous)

«Bien Vivre Chez Soi»

Il s'agit d'une plateforme numérique de soutien qui a pour but d'informer les personnes sur les aides et services et de favoriser le maintien à domicile.

Bien Vivre Chez Soi propose également une visite gratuite pour obtenir des conseils d'aménagement de votre domicile.

Contact: Rue de la Rivelaine 21 - 6061 Charleroi
Pour toute question, contactez le numéro gratuit de l'AviQ: 0800/ 160 61 ou numerograttuit@aviq.be
bienvivrechezsoi@awiph.be - bienvivrechezsoi.be

Cep-âge: Accompagner le grand âge

0471/ 41 87 68 - http://www.cep-age.be

Contacts régionaux du Logement

- Département du Logement
www.wallonie.be/logement
- Estimateurs publics
lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/aides/estimateurs
- Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie
www.flw.be
- Société wallonne du Crédit Social (SWCS)
www.swcs.be
- Société wallonne du logement
www.swl.be

Enéo - Mouvement social des aînés

Chaussée de Haecht 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles - 02/ 246 46 73
info@eneo.be - www.eneo.be
Place du XX Août 38 - 4000 Liège - 04/ 221 74 46
liege@eneo.be - info@eneo.be
www.eneo.be

Ergothérapeutes

- > Condroz: Anne Tassoul - 0487/ 61 04 44
- > Ohey: Hélène Goffinet - 0473/ 60 32 09

Espace Seniors asbl

Espace Seniors est une association du réseau Solidaris reconnue en éducation permanente.

L'ASBL milite contre les inégalités sociales et l'âgisme afin de défendre les intérêts des seniors.

espace.seniors@solidaris.be

Réseau Volontaires /Espace Seniors Liège
espaceseniors.liege@solidaris.be
Rue Douffet 36 - 4020 Liège - 04/ 340 68 19
Place Saint-Jean 1 - 1000 Bruxelles - 02/ 515 02 73
espace.seniors@mutsoc.be - www.espace-seniors.be

Espace Solival

Partenaire de la Mutualité chrétienne, l'Espace Solival propose des solutions et adaptations pratiques du logement pour vous permettre plus d'autonomie. Le service est composé notamment d'ergothérapeutes pouvant se rendre gratuitement à domicile afin de réaliser un bilan complet des aménagements utiles pour rester chez soi. Une salle d'exposition proposant les aides techniques possibles est ouverte à Mont-Godinne sur le site de l'hôpital.
070/22 12 20 - 078/15 15 00 - 04/221 74 29

> Solival: 081/ 24 48 45 Service d'ergothérapie spécialisé dans l'adaptation au domicile, Partenaire de Qualias et de l'ASD

Habitat et Participation

Traverse d'Esoppe 6 (5ème étage) - 1348 Louvain-la-Neuve
010/ 45 06 04 - contact@habitat-participation.be
www.habitat-participation.be
www.habitat-groupe.be

Handicontact

La personne de contact Handicap peut vous informer sur l'équipement et les aides éventuelles pour aménager votre logement en fonction de vos besoins.

- CPAS Assesse: Laurence SCHAERS - 083/61 54 86
Vendredi matin de 9h à 11h
- CPAS Gesves: Dominique LESSIRE - 083/67 03 00
- CPAS Ohey: Audrey SORNIN - 085/61 19 91
Lundi de 13H à 16H ou sur RDV
- Plain pied asbl: <http://www.plain-pied.com/> - 081/39 06 36

Handyinfoaménagement

Christelle Huart - Nadia Delobbe - 081/77 71 00
handyinfo@solidaris.be

Intergénération

Rue du Vieux Moulin 66 - 1160 Auderghem - 02/ 660 06 56
www.intergeneration.be

Myseniors.be

Trouver une maison de repos, une résidence-services ou une aide à domicile.
Myseniors vous accompagne dans votre recherche de maison de repos, résidence-services ou aide à domicile en Belgique.
02/ 445 59 40
pro.guidesocial.be/associations/?z=&c=2173&arrondissement=huy-waremme
www.seniorieweb.be/residences-services/liege/clavier/chateau-dochain
www.aliss.be/node/2749
<https://fr.myseniors.be/maison-de-repos/region-wallonne/province-de-liege?page=14>

Plain pied asbl

www.plain-pied.com
081/39 06 36

Région Wallonne - Département de l'action sociale

Avenue Gouverneur Bovesse 100 - 5100 Jambes - 081/ 32 72 11
sante@spw.wallonie.be - www.socialsante.wallonie.be/

Réseau SAM - le réseau des aidants

Boulevard de Smet de Naeyer 570 - 1020 Bruxelles
www.reseau-sam.be
info@reseau-sam.be
02/ 474 02 44 - 02/ 474 02 94

Santhea. namur - Office Park

Avenue des Dessus-De-Lives - Bâtiment 4 - Etage 3 - 5101 Loyers
081/ 22 38 22 - www.santhea.be

Senoah (anciennement Infor Homes Wallonie)

Avenue Cardinal Mercier 22 - 5000 Namur
070/ 24 61 31 - 081/ 22 85 98
info@inforhomeswallonie.be - www.inforhomeswallonie.be

Services Info-Conseil "Le logement en Wallonie"

- Service Info-conseil logement à Namur:
Espace Wallonie- Rue de Bruxelles 18-20 - 5000 Namur
081/ 24 00 60
- Service Info-conseil logement à Liège:
Espace Wallonie - Place Saint-Michel 86 - 4000 Liège
04/250.93.30

lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/

Solidaris

Service d'ergothérapie, adaptation au domicile du réseau Solidaris.
La mutualité Solidaris propose un service d'étude et de conseil en aménagement du domicile et en aide technique. L'objectif est de permettre à la personne en situation de handicap et/ou de vieillissement de garder ou recouvrer un maximum d'autonomie et de s'intégrer socialement. Ce service est accessible aux affiliés des autres mutuelles.
Rue de France, 35 - 5600 Philippeville - 081/77 71 00
Actimed: Rue de la Boverie 379 - 4100 Seraing - 04/338 88 39
serviceergo.csdliege@solidaris.be
www.solidaris-liege.be/csd/centrale-de-services-a-domicile.html

> Service d'ergothérapie, adaptation au domicile du Réseau Solidaris:
04/ 24 24 86

Terminer sa vie chez soi: le portail des soins palliatifs en Wallonie

Rue des Brasseurs 175 - 5000 Namur - 081/ 22 68 37
www.soinspalliatifs.be.

Vivre chez soi: Plateforme Bien Vivre chez soi

Rue de la Rivelaïne 21 - 6061 Charleroi - Numéro Vert: 0800/ 16 061
bienvivrechezsoi@awiph.be - www.bienvivrechezsoi.be

Vivre dans sa famille: Aidants proches

Route de Louvain-la-Neuve 4 - 5001 Belgrade - 081/ 30 30 32
celine.feullat@aidants.be - www.aidants-proches.be/fr

Vivre en institution: Le bien vieillir

Rue Lucien Namèche 2bis - 5000 Namur - 081/ 65 87 00
lebienvieillir@skynet.be - www.lebienvieillir.be



Le GAL Pays des Condruses et le GAL Pays des Tiges et Chavées

développent des projets et des actions visant à permettre aux habitants de leur territoire de «Bien vieillir» et de «Bien se loger» dans leur commune.

GAL Pays des Condruses
Rue de la Charmille 16 - 4577 Strée
www.galcondruses.be
085/ 27 46 17

GAL Pays des Tiges et chavées
Rue de la Pichelotte 9D - 5340 Gesves
www.tiges-chavees.be
083/ 67 03 41



Renseignez-vous auprès de votre service communal

- Anthisnes** Service Urbanisme:
urbanisme@anthisnes.be - 04/ 383 99 92
Cpas: cpas@anthisnes.be - 04/ 388 41 18 04/ 388 41 28
Assistante de vie: Maud Verjans - 04/ 383 99 80 - 0488/ 40 03 95
- Assesse** Service Urbanisme:
urbanisme@assesse.be - 083/ 63 68 56
Cpas Service Logement: Brigitte Delcorde
083/ 61 54 81 - 0478/ 63 34 27
- Clavier** Service Urbanisme:
urbanisme.clavier@clavier.be - 086/ 34 94 32
Service Logement: Xavier Verveckken - 086/ 34 94 44
ecopasseur@clavier.be
Service Seniors: Isabelle Garroy 086/ 34 94 27
Cpas: info@cpasdeclavier.be - 085/ 31 00 50
Assistante de vie: Mérédith Thesias - 085/ 31 00 58
- Gesves** Service Urbanisme:
urbanisme@gesves.be - 083/ 67 03 05
Cpas Service Logement: Charlotte Lange - 083/ 67 03 29
charlotte.lange@cpas.gesves.be
Cpas: Dominique Lessire - 083/ 67 03 00
- Marchin** Service Urbanisme:
veronique.brus@marchin.be - 085/ 27 04 27
Service Logement: Myriam Fanchamps - 085/ 27 04 56
myriam.fanchamps@marchin.be
Cpas: cpasmarchin@cpasmarchin.be - 085/ 23 27 31
Assistant de Vie: Aurélien Constant - 085/ 27 04 49
- Modave** Service Urbanisme:
urbanisme@modave.be - 085/ 41 02 20
Cpas: cpas.modave@cpas-modave.be - 085/ 41 36 98
Assistante sociale: Irina Séverin - 085/ 27 03 42
Assistante de Vie: Maryse Locht - 085/ 27 03 49
maryse.locht@cpas-modave.be
- Nandrin** Service Urbanisme:
urbanisme@nandrin.be - 085/ 51 94 90
Cpas: 085/ 27 44 60
- Ohey** Service Urbanisme:
urbanisme@ohey.be - 085/ 82 44 57
Service Logement: Delphine Goetyncq - 085/ 82 44 79
delphine.goetyncq@ohey.be
Cpas: 085/ 61 19 91 - info@ohey.be
- Ouffet** Service Urbanisme:
commune@ouffet.be - 086/ 36 61 36
Cpas: 086/ 36 92 60 - cpas@ouffet.be
- Tinlot** Service Urbanisme:
isabelle.leroy@tinlot.be - 085/ 83 09 38
Cpas: Françoise Warnier
francoise.warnier@tinlot.be - 085/ 83 09 24
Assistante de Vie: Audrey Sornin - 085/ 24 16 90
audrey.sornin@tinlot.be



GAL Pays des Condruses
Rue de la Charmille 16 - 4577 Strée
www.galcondruses.be
085/ 27 46 17



GAL Pays des Tiges et chavées
Rue de la Pichelotte 9D - 5340 Gesves
www.tiges-chavees.be
083/ 67 03 41

Une création de Muriel Dagrain et Chantal Courard
Mise en page Bénédicte Dewez pour le Groupe d'Action Locale Pays des Tiges et Chavées et le Groupe d'Action Locale Pays des Condruses

Editeurs responsables: Christophe Gilon - Président GAL Pays des Tiges et Chavées - Rue de la Pichelotte 9D - 5340 Gesves
Eric Lomba - Président GAL Pays des Condruses - Rue de la Charmille 16 - 4577 Strée

Octobre 2021



Fonds Européen Agricole pour le Développement rural (Feader): l'Europe investit dans les zones rurales